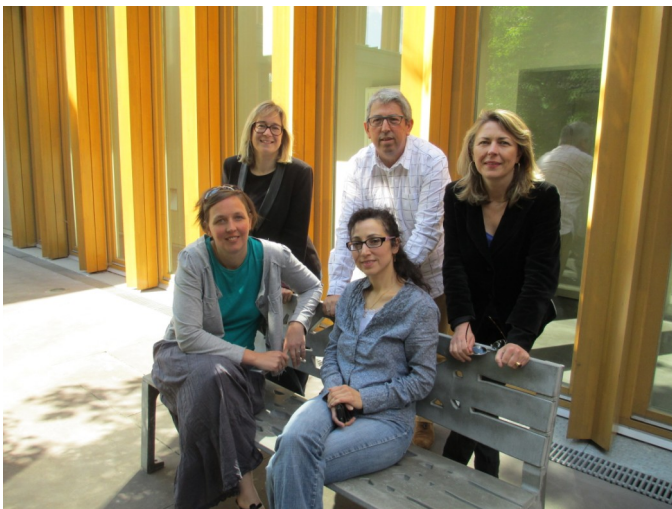


## Petit rappel historique de la clause sociale sur le bassin d'emploi de Rennes

Les collectivités locales du bassin d'emploi de Rennes expérimentent des clauses sociales dans leurs marchés publics depuis plus de 10 ans. D'abord imposée par la loi A.N.R.U. dans le cadre des Opérations de Renouvellement Urbain, la démarche s'est peu à peu généralisée et structurée. Elle fédère aujourd'hui, dans le cadre d'une "Charte d'activation des clauses sociales" signée en 2012, 22 partenaires\*, acheteurs publics pour la plupart, qui sont convaincus de la pertinence d'articuler les objectifs d'une politique d'achat responsable, à ceux d'une politique volontariste de l'insertion des publics éloignés de l'emploi. Les chambres consulaires et les fédérations professionnelles du Bâtiment et des Travaux Publics sont également partenaires du Guichet Unique.

\*L'État, Rennes Métropole, la Ville de Rennes, la M.E.I.F. de Rennes, Les Universités Rennes 1 et Rennes 2, les sociétés d'aménagement, Aiguillon Construction Territoires, Semtcar, Territoires Publics, les bailleurs sociaux Néotoa, Archipel Habitat et Espacil, Le Département d'Ille et Vilaine, la Région Bretagne, le Syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais, le C.H.U, la C.C.I, la C.M.A, la F.R.T.P, la F.D.B, la Scop B.T.P Fédération Ouest et la C.A.P.E.B.

## L'équipe du guichet unique « Atout Clauses »



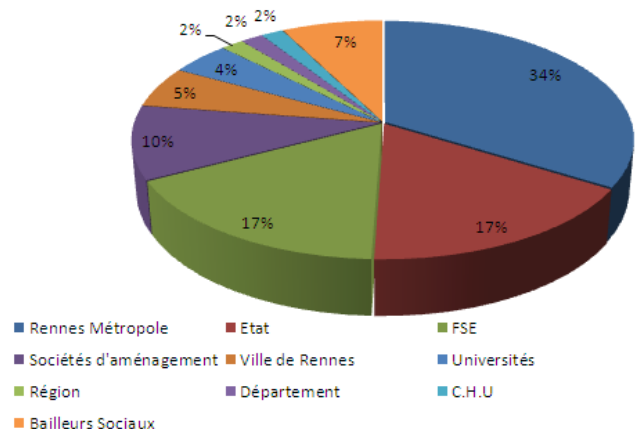
De gauche à droite :

- Séverine LE CAM – Facilitatrice et Chargée d'accompagnement
- Julie GUYOMARD - Coordinatrice
- Hervé BALAN - Facilitateur
- Lorina RAPPENEAU – responsable de la Cellule Emploi Formation Grands Chantiers (en remplacement de Mireille GROSCLAUDE)
- Virginie BUSCA - Facilitatrice

C'est la M.E.I.F qui pilote le Guichet Unique des Clauses Sociales dit "Atout Clauses", avec les contributions financières des principaux donneurs d'ordre signataires de la Charte et grâce à la reconnaissance de cette action par l'État et l'Union Européenne dans le cadre du F.S.E. Le budget annuel de l'action s'élève à 179 000 €.

Réso Solidaire est également partenaire de l'action car c'est la structure qui emploie les facilitateurs et les met à disposition de la M.E.I.F.

## Contributions financières 2014



## Comment ça marche ?

L'acheteur public soumet son projet de marché à l'analyse de l'équipe du Guichet unique.

Celle-ci rend un avis sur la pertinence d'intégrer ou non une clause sociale. Outre le mode de calcul (5 % des heures travaillées), plusieurs facteurs entrent en jeu, tels que le montant estimatif du marché, la nature des activités et la durée des interventions). L'équilibre entre le réalisme de la contrainte pour l'entreprise, et les conditions idéales pour impacter positivement un parcours d'insertion est toujours recherché.

Les objectifs d'insertion sont comptabilisés en nombre

d'heures, que les entreprises réservent, dans leur plan de charge, à du public prescrit par le réseau des partenaires de l'emploi et de l'Insertion par l'Activité Économique (I.A.E) du territoire. Pour ces derniers, les clauses sociales représentent des leviers d'accompagnement auprès des personnes qu'elles suivent et aident à retrouver le chemin de l'emploi durable. Ce chemin n'étant évidemment pas linéaire, il donne parfois lieu à des mises en emploi réussies qui peuvent ensuite se pérenniser, mais aussi parfois à des situations d'échec ou à des étapes intermédiaires telles que la stabilisation d'un logement, l'obtention du permis de conduire...

**A la croisée des enjeux du donneur d'ordre, de l'entreprise et des bénéficiaires, le facilitateur joue un rôle clé :** trois questions à Julie GUYOMARD, Coordinatrice du Guichet Unique "Atout Clauses", et Facilitatrice de la clause sociale :

### Comment définiriez-vous votre intervention dans la mise en œuvre d'une clause sociale ?

Le terme le plus juste est celui d'intermédiation. Car au-delà du donneur d'ordre, qui est celui auquel nous rendons des comptes, la mise en œuvre d'une clause sociale implique plusieurs acteurs dont il est nécessaire d'accompagner les interactions pour que le bénéfice de la personne placée en emploi soit toujours prioritaire. Le donneur d'ordre, l'entreprise, le référent socioprofessionnel et le bénéficiaire de la clause sont les 4 acteurs auprès desquels nous intervenons avec l'objectif que la clause constitue un levier d'accès de la personne à l'emploi durable.

### Quelles sont les principaux facteurs de réussite de cette démarche d'insertion ?

L'uniformité des procédures qui découle de notre organisation en guichet unique, l'implication de la F.R.T.P. et de la F.F.B. dans le partenariat, et l'effort constant de sécurisation juridique des rapports sont à mettre en avant, de même que la volonté politique très forte à l'origine de cette organisation. Ensuite, dans le concret de notre travail, il faut tout d'abord que l'objectif d'heures d'insertion soit calibré avec réalisme pour ne pas représenter une contrainte disproportionnée pour l'entreprise. Ce qui n'empêche pas d'être ambitieux. Ensuite, l'implication du tuteur en entreprise et du maître d'ouvrage sont des facteurs de réussite. Enfin, l'anticipation permet également de travailler sereinement, de rechercher parmi le public éligible le profil le plus adapté.

### Observez-vous une évolution du monde de l'entreprise face à cette obligation ?

Sur ce territoire en tous cas, le nombre de donneurs d'ordre impliqués et la logique du guichet unique a permis de rendre le réflexe plus automatique, et les entreprises du coup sont bien familiarisées avec la démarche. D'ailleurs, si la relation reste tendue avec certaines, d'autres partagent totalement un certain nombre de valeurs qui sous-tendent le dispositif et ont développé des compétences en interne sur les enjeux d'insertion et de formation. C'est d'ailleurs un besoin qu'elles ont de former de nouveaux et futurs salariés; là, nos objectifs se rencontrent. Bien sûr, le fondement de la relation reste une contrainte juridique, mais globalement, les entreprises jouent plutôt bien le jeu de l'insertion de nos publics.



## Quelques chiffres pour 2013

328 marchés, 182 000 heures de travail, 101 entreprises, 18 maîtres d'ouvrage.

### Les publics

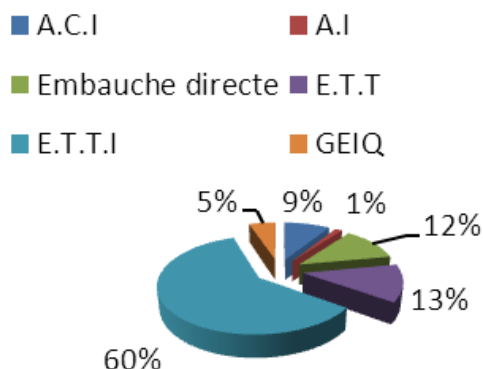
Marchés de travaux : 157 personnes

- 53 % de 26 à 40 ans
- 22 % de moins de 26 ans
- 3 % de plus de 51 ans
- 96 % d'hommes
- 4 % de femmes

Marchés de service : 319 personnes

- 57 % de 26 à 40 ans
- 11 % de moins de 26 ans
- 9 % de plus de 51 ans
- 84 % d'hommes
- 16 % de femmes

### Modalités de mise en œuvre pour les marchés de travaux uniquement



## Une cellule emploi formation dédiée aux Grands Chantiers

En 2014, le développement des clauses sociales et le démarrage des "Grands Chantiers" de Rennes Métropole vont générer un volume d'heures plus conséquent encore, qui ont conduit la M.E.I.F, en partenariat avec Pôle Emploi et l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de clauses sociales, à mettre en place un dispositif complémentaire de l'action du Guichet Unique: La Cellule Emploi Formation Grands Chantiers.

Grands par leur volume, leur durée ou leur rayonnement pour le territoire, 10 Grands Chantiers programmés sur les cinq prochaines années vont, grâce à l'intégration de clauses sociales ambitieuses, générer localement de nombreuses perspectives de mise en emploi pour le public en difficulté d'insertion. Pour les volumes connus à ce jour (certains marchés ne sont pas encore instruits), on envisage d'ores et déjà 170 E.T.P. sur 5 ans. Il est important de souligner ici que ce chiffre constitue un ordre de grandeur mais ne représente pas l'embauche de 170 personnes compte tenu de la façon dont les clauses sociales sont utilisées par les référents de parcours des publics en difficultés d'insertion, et compte tenu également du fait que les besoins des entreprises en recrutement ne sont pas continus sur la totalité de la période.



## Les dix grands chantiers

- La construction de la ligne B du Métro,
- La Cité Internationale Paul Ricœur,
- Le Palais des Congrès,
- Le Pôle éducatif Courrouze,
- Le Pôle d'échange multimodal,
- La Z.A.C. Maurepas – Gayeulles,
- Les Prairies Saint Martin,
- La Plaine de Baud - Chardonnet,
- La Gare "Euro Rennes",
- La Z.A.C. Blosne Est.



## Les objectifs de la Cellule Emploi Formation Grands Chantiers sont les suivants :

- Optimiser et sécuriser le parcours des personnes bénéficiant de mises en emploi grâce aux clauses sociales issues des grands Chantiers,
- Animer en ce sens le réseau d'acteurs\* impliqués dans leur mise en œuvre aux côtés des entreprises dans le cadre d'un comité technique mensuel,
- Mettre en place des phases de préparation à la mise en emploi afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises et d'augmenter les chances de maintien dans l'emploi des personnes bénéficiant des clauses sociales.

### Les actions déjà mises en œuvre

En décembre 2013, un sas de préparation à l'emploi a permis à 10 personnes de découvrir les métiers du bâtiment, de travailler les savoir-être et connaissances de base, notamment sur les enjeux de sécurité liés au fonctionnement d'un grand chantier. 9 d'entre elles travaillent aujourd'hui sur un des grands chantiers.

### \* Les partenaires impliqués avec la M.E.I.F

Pôle Emploi, le G.E.I.Q. B.T.P. 35, les trois E.T.T.I du territoire<sup>1</sup>, les 6 E.T.T.<sup>2</sup>, la Mission Locale, le C.C.A.S. de Rennes et les P.A.E. de Rennes Métropole.

### Les projets en cours

La mise en place en juin 2014 d'un second sas de préparation à l'emploi, plus ambitieux (2 mois et demi), et focalisé sur le métier de coffreur-bancheur, en lien avec les besoins du chantier du Métro, en partenariat avec l'A.F.P.A, P.E.I Conseils, Pôle Emploi, Constructys, et le Groupement Dodin Campenon Bernard, attributaire du lot 1 du marché du Métro. Il va bénéficier à 12 personnes, qui seront employées sur le chantier du Métro en septembre prochain.

La création d'un livret "compétences chantier", qui permettra au bénéficiaire d'une clause sociale de faire valider par l'entreprise qui l'aura accueilli un certain nombre de savoir faire et de compétences acquises grâce à la mission.

### Un partenariat expérimental avec 6 Entreprises de Travail Temporaire classiques

Afin d'optimiser les chances de retour vers l'emploi et de montée en qualification des bénéficiaires de clauses sociales issus des grands chantiers, la M.E.I.F. a noué un partenariat avec six E.T.T. classiques.

À titre expérimental, et gratuitement dans un premier temps, la M.E.I.F. prend en charge le travail d'accompagnement des personnes placées en entreprises par les E.T.T. (10 en même temps maximum). C'est également la M.E.I.F. qui prescrit les candidats placés, dans le respect des critères d'éligibilité.

Les E.T.T. en retour doivent mobiliser des moyens en formation et faire bénéficier les personnes placées d'offres d'emploi classiques (hors clauses sociales) afin de sécuriser leur parcours.

<sup>1</sup> - A2I, Id'ees Intérim et ADIS,

<sup>2</sup> - Abalone, Manpower, IES, Régional Intérim, Interactions et Randstad sont conventionnées avec la M.E.I.F. dans le cadre de cette expérimentation.